

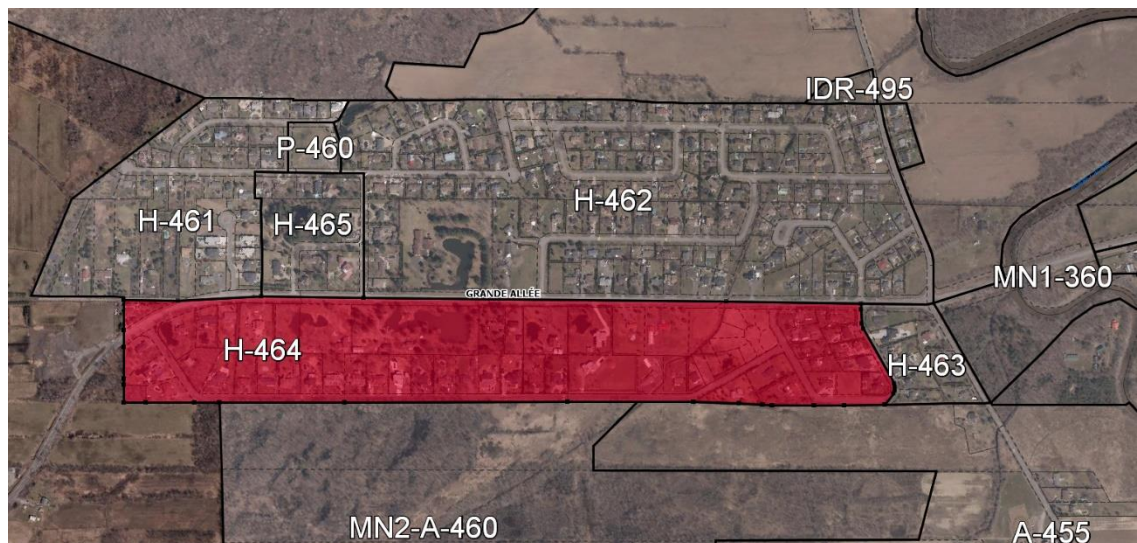
**CERTIFICAT DE PUBLICATION**  
**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION**  
**1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-33-U**

---

Aux personnes intéressées par le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-33-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2023, le conseil a adopté le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-33-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U afin d'adopter des dispositions portant sur l'utilisation de systèmes d'éclairage artificiel de type photosynthèse ou autres à l'intérieur des serres afin de prévenir toute problématique de nuisance lumineuse. De plus, la Ville de Carignan souhaite, par la même occasion, effectuer des correctifs à la grille de la zone H-464 qui discordent de celles applicables ailleurs dans le secteur du Domaine au niveau de la marge avant et de la largeur minimale d'un bâtiment.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le 1<sup>er</sup> projet de règlement n° 483-33-U et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-33-U contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. L'article 2 du projet de règlement concerne l'ensemble des zones du territoire de la ville de Carignan alors que l'article 3 du projet de règlement concerne spécifiquement la zone H-464. La zone H-464, située dans le secteur du Domaine, est localisée sur le plan ci-après :



5. Le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage n° 483-33-U peut être consulté à l'hôtel-de-ville de Carignan, au 2379, chemin de Chambly, bureau 210, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Carignan, ce 10 octobre 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

---

Je soussignée, M<sup>e</sup> Ève Poulin, certifiée sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 10 octobre 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 10 octobre 2023.

Donné à Carignan, ce 10 octobre 2023.

Ève Poulin, avocate  
Greffière